

DEPARTEMENT
Maine et Loire

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON
Angers 6

COMMUNE
Montreuil Sur Loir

ARRETE MUNICIPAL
Arrêté de circulation

Le Maire de la commune de MONTREUIL SUR LOIR

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-4, L.2213-6 et suivants dudit code,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux qui se déroule sur le RD74, Route de Seiches.

ARRETE :

Article 1 : Du 04 septembre au 31 décembre 2023, la circulation s'effectuera en double sens rue de l'église, 49140 Montreuil sur Loir.

Article 2 : Le stationnement sera INTERDIT rue de l'église pendant toute la durée des travaux qui ont lieu sur la RD74 et place de l'église.

Article 3 : Les restrictions ou prescriptions sur les conditions de circulation qui peuvent être imposées au droit des chantiers courants sont les suivants :

- Stationnement INTERDIT : Rue de l'église – Rue de la Mairie
- Limitation de vitesse à 30 km/h
- Interdiction de dépasser

Article 4 : M. le commandant de gendarmerie de Tiercé, M. Le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montreuil sur Loir, le 01/09/2023

Le Maire,
Philippe CARDOT

Adjoint Gérard GABARD

